

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02 MAI 2017

Dossier complet le :

02 MAI 2017

N° d'enregistrement :

FOJ1417P0039

1. Intitulé du projet

Confortement des berges de la Houille et de la digue existantes de protection contre les inondations de la Houille au Moulin Boreux à GIVET (08600)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bernard DEKENS, Président

RCS / SIRET

24080082100029

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 10 : Canalisation et régularisation des cours d'eau	Consolidation ou protection des berges existantes attenantes au système d'endiguement Destruction de frayères limité, vu la période et la durée des travaux
Catégorie 21 e) : Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker	Confortement du système d'endiguement existant

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de confortement des berges et de la digue existantes de protection contre les inondations de la Houille au Moulin Boreux à GIVET, constituant le système d'endiguement du Moulin Boreux.

Ce projet est la continuité d'une première tranche de travaux similaire réalisée en 2016 et autorisée par Déclaration loi sur l'eau par la Direction Départementales des Territoires.

4.2 Objectifs du projet

Les Visites Techniques Approfondies, réalisées par la Communauté de Communes, en sa qualité de gestionnaire, ont mis en évidence des dégradations structurelles importantes des berges et de la digue du Moulin Boreux existantes, remettant en cause leur pérennité à court et moyen termes.

Face à ces constats, il s'est avéré urgent et impératif d'intervenir pour le confortement et la restauration pluriannuels des berges et de la digue existantes, sans remettre en cause le niveau de protection existant, dans l'objectif de rendre aux ouvrages une performance tangible de protection contre les inondations, et éviter l'inondation de la rive droite de la Meuse par l'amont, alors protégée en aval par le dispositif de protection des crues de la Meuse installé dans le cadre du PIG Meuse aval.

Pour une cohérence hydraulique globale, il s'agit de conforter l'intégralité du système d'endiguement existant du Moulin Boreux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le principe de confortement retenu au Moulin Boreux a pour objectif d'apporter une solution unique faisable sur l'ensemble du linéaire à traiter et ce afin d'assurer l'unité structurelle en évitant le mix d'aménagements entre les zones traitées, favorisant l'apparition de point singulier.

Il y a lieu également d'envisager la solution la moins encombrante possible et garantissant la stabilité de la structure que ce soit vis-à-vis de l'érosion pour la berge ou les affaissements pour la digue qui en est proche. Enfin, pour l'intégration à l'environnement l'aspect visuel sera soigné, l'aspect sera matricé pierre.

Il s'agit de réaliser le soutènement en éléments préfabriqués de mur en L en béton armé. Il sera mis en œuvre sur toute la hauteur de la berge et permettra la réalisation au-dessus d'une risberme plane en terre végétale. Ce mur sera également posé sur une longrine béton préfabriqué pour assurer une fondation plane et éviter l'érosion.

La digue sera confortée de la même manière.

Par ailleurs, pour répondre à une demande de l'Agence Française pour la Biodiversité dans le but d'améliorer l'habitat pour la faune piscicole, des enrochements de taille moyenne (40 à 60 cm de diamètre) seront mis en œuvre au pied du nouveau mur de confortement de berge. Ces enrochements devront être suffisamment lourds pour ne pas être charriés par le courant et présenter des interstices suffisants pour servir de caches à poissons.

Enfin, en accord avec l'Agence Française pour la Biodiversité, et compte tenu de la présence d'une banquette alluviale suffisamment large entre le cours d'eau et la digue, il est convenu que la berge en extrémité amont des travaux envisagés sera laissée en l'état, naturel. En effet à cet endroit, la stabilité de la digue n'est pas impactée par l'état de la berge de la Houille.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion du système d'endiguement du Moulin sera assurée par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, hors période de crue. Des consignes écrites d'entretien et de surveillance ont été établies pour hiérarchiser les actions de gestion (Visites Techniques Périodiques et Approfondies, entretien de la végétation...).

En période de crues, la Communauté de Communes a confié la gestion du système d'endiguement à la Commune de GIVET, plus compétente en la matière, via une convention de gestion des ouvrages (surveillance et intervention d'urgence).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une première tranche de travaux urgente a été autorisée par la Direction Départementale des Territoires le 11 août 2016, au titre d'une Déclaration loi sur l'eau (article L214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement), et réalisée fin 2016.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une Autorisation loi sur l'eau, instruite au titre de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017. Le dossier a été déposé le 13 mars 2017, enregistré au guichet unique sous le n° 08-2017-00011.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Travaux de confortement du système d'endiguement du Moulin Boreux qui concernent un linéaire de berge et de digue existantes (mètres).	420 m de berges 540 m de digue.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de GIVET (rive droite de la Meuse) au Quartier du Moulin Boreux (rive gauche de la Houille)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 50' 17" 862 Lat. 50 ° 7' 47" 581

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des berges et de la digue à renforcer est inscrite dans la ZNIEFF de type 2 « Ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de la Pointe de Givet » (210002012). Le projet se trouve également à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 « Le Mont d'Hauris et le versant gauche de la Vallée de la Houille » (210002015).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Ardennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Meuse de GIVET de 1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sites Natura 2000 sont recensés dans un périmètre de 5 km autour du projet de confortement des berges de la Houille et de la digue au Moulin Boreux : FR2112013, FR2100246, BE35019C0, FR2100302, BE35034, BE35039C0. Le projet ne portera pas atteinte à tous les objectifs de conservation de ces sites (cf. évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 du dossier loi sur l'eau déposé)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pompages dans la Houille en phase travaux seront nécessaires pour travailler au sec avec la mise en place de batardeaux provisoires. Toutefois, ces pompages seront très limités dans le temps et dans l'espace. Quoiqu'il en soit, il ne dépassera pas 5 % du QMNA5 de la Houille soit environ 55 m3/h (le QMNA5 à Landrichamps est de 0,31 m3/s). En phase travaux, le projet est donc soumis à déclaration au titre de cette rubrique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation de la Houille vu sa proximité avec la rivière
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur l'unique voie routière d'accès aux zones de travaux : la rue du Moulin Boreux et la piste cyclable communautaire (fermée pendant les travaux et déviée par sécurité)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Enlèvement d'une partie de la végétation ligneuse et rampante au droit de la digue et des berges à conforter</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les prescriptions en matière de protection de l'environnement durant la phase chantier sont inscrites dans les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Ainsi, les entreprises retenues pour réaliser les travaux sont dans l'obligation de les respecter. Le maître d'œuvre veillera au respect de ces recommandations et mesures par les entreprises pendant toute la durée des travaux. Mise en place, en aval des chantiers de travaux, d'un barrage flottant qui permettra de retenir tous les éléments flottants issus des opérations et d'un barrage filtrant de type botte de pailles afin de retenir le départ de matières en suspension. Réalisation des travaux entre août et fin octobre, afin de bénéficier des niveaux d'eau les plus bas et ainsi limiter le pompage. Limitation au maximum des pompages dans le temps et l'espace ; l'eau prélevée sera restituée en aval immédiat du site de travaux et en amont des barrages filtrants précités, afin de limiter autant que faire se peut la mise en suspension. En cas de pollution accidentelle, des kits anti-pollution seront utilisés pour limiter la propagation et l'infiltration des produits, et un signalement au service Police de l'Eau sera effectué pour tout accident susceptible d'avoir un impact sur la ressource en eaux. Travaux réalisés entre août et fin octobre prenant en compte les périodes de frai pour le poisson afin de ne pas nuire à leur reproduction. Utilisation de fondation en béton préfabriqué pour le confortement des berges pour éviter toute pollution du cours d'eau en phase travaux, et mise en place d'enrochement en pied de berge (caches à poissons)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été conçu en respect des prescriptions de la Direction Départementale des Territoires et de l'Agence Française pour la Biodiversité. L'objectif de ces travaux de confortement est de rendre aux ouvrages un rôle tangible de protection contre les inondations, et de préserver la sécurité des biens et des habitants, non totalement garantie à ce jour.

En termes de solutions de confortement, la solution d'un mur en béton armé matricé préfabriqué apparaît comme la seule solution pérenne au regard du régime semi-torrentiel de la Houille. Le fait que le mur soit matricé permettra de s'affranchir de l'augmentation des vitesses d'écoulement, et donc de limiter l'accroissement du risque de dégradations plus en aval en cas de crue. Enfin, cette solution technique permet d'éviter les « patchs » et liaisons pouvant présenter des points de fragilité. Aucune sensibilité écologique n'a été identifiée et risque d'être dégradée, justifiant l'absence de réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GIVET

le,

27/04/17

Signature

Pour le Président
et par délégation

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes Naves
Le Premier Vice-Président
Claude WALLENDORFF



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus